

Lettre ouverte à Madame Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Entre CO2 et nucléaire, il va bien falloir choisir...

Madame la Ministre,

Vous avez donné la parole aux citoyens sur le dossier complexe de la transition énergétique en prenant l'initiative d'une consultation en ligne relative au Programme Pluriannuel de l'Energie (PPE). Cette consultation devrait apporter un éclairage précieux pour la suite qui sera donnée à cette démarche.

Vous cumulez les fonctions de Présidente de la COP 21 et de Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer dans le gouvernement de notre pays. A cet égard, vous avez la responsabilité de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans votre domaine de compétence, mais aussi de tout faire pour atteindre les objectifs fixés dans l'accord de Paris, ainsi que vous l'avez déclaré.

Or, les nations du monde entier se sont entendues sur une priorité unique : **la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre**. Cela tombe bien pour la France qui, comme vous le signalez, est l'un des pays les plus vertueux avec une production d'électricité à 95 % décarbonée grâce à l'hydraulique et au nucléaire. Le prix raisonnable de cette électricité contribue au pouvoir d'achat des français et à la compétitivité de nos entreprises, malgré la charge croissante du coût des subventions accordées aux énergies renouvelables.

Mais la promesse en 2012 de François Hollande de ramener à 50 % la part du nucléaire dans le mix énergétique, promesse reprise dans la loi "*Transition énergétique pour la croissance verte*", vous oblige à courir après deux lièvres à la fois. On sait l'exercice difficile, d'autant que les objectifs des deux entités de votre responsabilité sont opposés. En effet, la réduction dans notre pays de la part du nucléaire devrait être compensée par les énergies renouvelables pour répondre aux besoins qui, contrairement à votre espérance, augmenteront au même titre que la croissance.

Malheureusement, l'électricité ne se stocke pas et les énergies renouvelables intermittentes nécessitent de disposer en réserve d'une production qui ne peut venir, hors le nucléaire, que de centrales utilisant des combustibles fossiles émetteurs de CO₂. Confirmation en est donnée par nos voisins d'outre-Rhin. L'Allemagne, depuis le développement effréné de l'éolien, est en effet devenue l'un des plus gros pollueurs européens, avec l'obligation de faire un appel en masse au charbon, et son électricité est l'une des plus chères...

Il nous reste donc à espérer, Madame la Ministre, que vous ne serez pas insensible aux arguments de la Présidente de la COP 21, **car entre CO2 et nucléaire, il va bien falloir choisir**.

Interrogations, suggestions :

- Sur ce dossier, en toute transparence dans le cadre de la loi TSN, pourquoi ne pas laisser à la seule Autorité de Sûreté le pouvoir de décision sur le fonctionnement ou non de nos centrales nucléaires en fonction de leur état de sûreté ?...
- Pourquoi ne pas laisser à l'Exploitant EDF la responsabilité de sa stratégie industrielle afin d'assurer le renouvellement de son parc de production sur la base de critères techniques, économiques et environnementaux ?...

- Ne faut-il pas convenir que l'intérêt environnemental des véhicules électriques est fonction de l'utilisation d'une électricité décarbonée ?... Ainsi, un véhicule électrique, consommant environ 12 à 15 kWh d'électricité aux 100 kms (c'est le cas de la Renault Zoe, de la Peugeot Ion ou celui de la VW Up) émettra 5 à 6 grCO₂ par km s'il utilise de l'électricité française, 50 à 60 grCO₂ par km (10 fois plus !) s'il utilise de l'électricité allemande...
- Ne faudrait-il pas aussi revisiter la réglementation thermique (RT 2012) qui privilégie abusivement l'utilisation du gaz (combustible fossile émetteur de CO₂) pour le chauffage des logements neufs au détriment de l'électricité ?...
- Ne serait-il pas temps de porter un projet au niveau européen, susceptible de remettre le marché de l'électricité sur la bonne voie ?... L'adoption par les Européens d'une taxe carbone d'un niveau significatif constituerait un signal fort.
Dans un contexte nouveau, la France pourrait proposer une production électronucléaire décarbonée (un service payant), contribuant ainsi à la sécurité du réseau électrique européen et à sa relative indépendance énergétique, pour le plus grand bonheur de notre balance commerciale et en cohérence avec l'objectif COP 21 de limitation des émissions des gaz à effet de serre.

Enfin, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les recommandations de scientifiques et de techniciens de renom qui ont rendu deux avis relatifs à la loi "*Transition énergétique pour la croissance verte*". Il s'agit de l'Académie des Sciences (1) et de l'Académie des Technologies (2). Nous vous suggérons également de consulter les études publiées par la Fondation Jean Jaurès (3) et par l'Institut Montaigne (4) sur ce même sujet.

Tous ces spécialistes se rejoignent généralement pour alerter l'opinion sur les risques que présente pour notre pays une politique énergétique jugée le plus souvent incohérente.

Nous espérons que vous tiendrez le plus grand compte de ces recommandations.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pierre Carlier (5)

Alain Jacques (5)

Alain Desgranges (5)

Contact : desgranges.alain@neuf.fr

(1) http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/avis_060115.pdf

(2) <http://www.academie-technologies.fr/blog/posts/avis-sur-la-loi-relative-a-la-transition-energetique-pour-une-croissance-verte>

(3) <https://jean-jaures.org/nos-productions/la-transition-energetique-a-l-heure-de-choix-difficiles>

(4) <http://www.institutmontaigne.org/fr/publications/nucleaire-lheure-des-choix>

(5) Ingénieurs, anciens responsables de centrales nucléaires